



Le Trait d'Union.



N°18

Journal du **Syndicat National des Agents des Douanes**

Interrégion de Nantes

Mars 2010

ILS NOUS MENTENT !

En France comme ailleurs, il ne saurait y avoir d'Etat sans administration, donc sans fonctionnaire.

Les effectifs de la fonction publique mettent en oeuvre les politiques publiques définies par nos élus, font appliquer les lois et les règlements et assurent également la protection de nos concitoyens les plus faibles, les plus précaires, sur des territoires isolés où personne ne va.

Ce postulat semble déjà appartenir à l'histoire, au passé. La majorité au pouvoir, aidé de mercenaires zélés, a accompli en quelques années un travail de destruction, de sape, qu'aucun pouvoir en place n'avait réalisé, ni peut être rêvé. Ce travail contribue également à mettre au dessus des Lois les plus riches, personnes physiques ou morales : suppression du juge d'instruction, dépénalisation et amnisties des délits financiers, bouclier fiscal, destruction du droit du travail, criminalisation de l'action syndicale, traque des militants

L'entreprise, lieu de vie et de création de richesse est devenue un lieu d'aliénation, de négation des droits de l'Homme et de captation organisée des richesses produites. L'économie d'aujourd'hui organise un pillage en règle, organisé, légal, de la plus value produite !

Cette époque est d'une amoralité ignominieuse !

Pour en revenir à la Fonction publique ... En 2008, 23.000 postes de fonctionnaires devaient être supprimés, ce fut finalement 28.000 !

En 2009, 30.600 emplois sont passés à la trappe.

Le projet de loi de finances pour 2010, que le Parlement vient de voter dans sa version définitive, prévoit encore 33.000 postes de moins.

Avec les 11.000 emplois rayés de la carte en 2007 par le gouvernement Villepin, le seuil des 100.000 est dépassé.

Le chef de l'Etat en est fier. *«Jamais un tel effort n'avait été réalisé»*, s'est-il vanté en décembre 2009.

Selon l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT, *«il faut rajouter entre 35 et 40% aux suppressions de postes annoncées en loi de finances»*.

Ce sont donc entre 250.000 et 300.000 postes qui seront détruits sur l'ensemble du quinquennat !

Toutes les administrations sont concernées. Il faut stopper la seule approche comptable de l'administration, comme le fait la LOLF. Les fonctionnaires constituent le ciment social de notre société. Dans leur action, dans leur travail quotidien, ils protègent les plus faibles et vont là où les autres ne veulent pas aller.

Cette attaque sans nom sur l'emploi public laisse souvent des territoires ravagés, des réseaux durablement déstructurés.

Ces suppressions s'accompagnent également d'une quasi suppression du Statut général de la Fonction Publique, garant de l'indépendance des fonctionnaires. Loi sur la mobilité, retraite, performance aveugle, invasion des méthodes issues du privé, vente de nos missions à des intérêts privés ... Tout est possible, tout est envisageable ... Il n'y a quasiment aucune opposition en face ! Si, peut être une poignée d'agitateurs, épiés, surveillés à outrance, criminalisés et quelques syndicats, dont la CGT, présente sur tous les fronts sociaux. Déjà certains ont déposé les armes, si l'on en juge l'anomie ambiante ! (*Absence d'organisation sociale résultant de la disparition des normes communément acceptées*).

OU SONT PASSES LES VRAIS GENS ? que diable ???

Ceux qui ne font pas parti du club très privé des amis du pouvoir en place ?

La crise financière passée, nos dirigeants nous expliquent que de nouveaux efforts sont nécessaires.

C'EST MENTIR d'affirmer aux Français que de nouvelles ponctions sont encore possibles, beaucoup d'administrations ont atteint leurs limites en terme de fonctionnement, compte tenu des emplois et des budgets disponibles. Celles ci sont au bord de la rupture !

La Douane n'échappe pas à ce schéma ! Le mouton a donné bien trop de laine. Nos cadres seraient également bien inspirés d'oser avouer la vérité à nos gouvernants.

D'oser avouer que de nouvelles ponctions mettent en péril l'institution même !

Ce qui est insupportable, c'est de voir et de constater que certains, par carriérisme, ou d'autres buts inavoués, font du zèle, en dépassant les espérances les plus folles de notre Direction générale, tel le **Seigneur de Mellinet** . Cette tendance étant constatée un peu partout et n'étant malheureusement pas propre à la DGDDI ...

Comme le précisait Eric Woerth, « *rien n'interdit à un ministère de supprimer plus de postes que l'Etat ne l'exige...* ».

On se croirait au concours Lépine du petit économiste en herbe ! Qui fera mieux que l'autre ? Nous avons déjà constaté cette tendance catastrophique lors de la Réforme des AG, ou plus récemment des OP/CO.

Maastricht, l'Euro, l'Europe sont passées par là ! En adoptant la monnaie unique, les Etats ont renoncé à leur souveraineté économique et financière et sont tous soumis aux lois libérales qui régissent et ravagent l'économie !

On ne touche pas au Capital et on taxe le monde du Travail et le salariat ! Lui seul doit contribuer afin de ne pas menacer les équilibres financiers mondiaux (stabilité monétaire, maintien des seuils de rentabilité des fonds placés dans les entreprises).

Mais à force de ne regarder que les mêmes compteurs, on en oublie les autres et ces derniers sont dans le rouge et au bord de l'explosion !

Nous ne l'avions même pas demandé, même pas rêvé ... les Libéraux l'on fait ! Ils ont réinventé la Lutte des Classes ! Et on voit bien ce que cela signifie concrètement aujourd'hui !

Avez vous vu se qui se passe en Grèce ? Qui paye l'addition ? Qui trinque ?

Pensez vous franchement que la France soit à l'abri ?

**COMBIEN de TEMPS ENCORE ALLONS NOUS LAISSER FAIRE
et ACCEPTER CETTE SITUATION ?**

Retraite des fonctionnaires

Le gouvernement marche sur des oeufs

Dans une interview à France Inter mercredi 3 mars, le ministre de la Fonction publique, Eric Woerth, semble ne pas savoir sur quel pied danser pour aborder la réforme des retraites. Sans écarter un alignement sur les salariés du régime général de la période de référence servant au calcul des pensions des fonctionnaires, il confirme cependant que la réforme s'appliquera à tous.

Dans la fonction publique la retraite est calculée sur les six derniers mois travaillés, contre les 25 dernières années pour les salariés du privé. *"Les 6 mois c'est un sujet qui fâche donc je ne sais pas s'il faut le mettre sur la table... La question peut se poser"*, a-t-il dit, ajoutant qu'*"il n'y a pas de sujet tabou mais c'est pas nécessairement le sujet principal"*.

Il a cependant indiqué que *"dans la réforme générale des retraites à venir, les mesures que l'on prendra"* (âge de la retraite, taux de cotisation...) *"s'appliqueront à tout le monde"*, secteur public et secteur privé.

Le gouvernement apparaît donc en difficulté sur cette question dont l'enjeu est d'étendre aux fonctionnaires les règles qui ont fait baisser le niveau des pensions servies depuis les réformes Balladur et Fillon.

Alors que la grogne monte sur les questions d'emploi, de missions, de salaires dans les services publics, le gouvernement veut donner l'impression de déminer le terrain. Il ne renonce pas à opposer les intérêts des fonctionnaires et des salariés du privé pour imposer à tous des réformes dont les sondages récents confirment l'impopularité et le rejet par l'opinion publique.

Ces atermoiements montrent en tous cas que rien n'est encore joué sur la réforme des retraites et qu'il dépendra beaucoup de la mobilisation unitaire des salariés du public comme du privé.

Celle-ci connaîtra une première étape le 23 mars prochain sur l'emploi, les salaires et les retraites.



Après le 24 février unitaire



Les retraités dans l'action le 23 mars

L'appel des 7 organisations syndicales de retraités CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, UNSA et FGR-FP, a été largement relayé dans les départements et souvent élargi à d'autres organisations et associations de retraités.

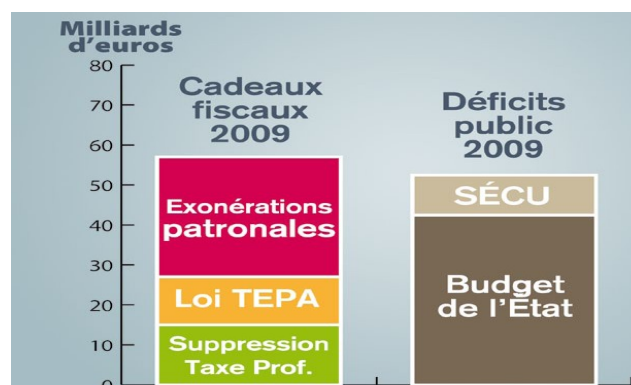
Plus d'une centaine de rassemblements sur toute la France ont permis de mobiliser des dizaines de milliers de retraités. Les retraités ont su mettre leur imagination et leur détermination pour traduire leur colère et leurs exigences revendicatives par des animations originales et colorées.

La situation de nombreux retraités devient de plus en plus intolérable, leur apauvrissement les amène pour 12% d'entre eux à avoir recours aux banques alimentaires. Cet état de fait, aujourd'hui reconnu, les médias s'en font souvent l'écho et ont largement couvert cette journée dans tout l'hexagone.

Ces manifestations entendent peser sur la décision d'augmentation des pensions envisagée au 1er avril 2010 car les prévisions sont loin de satisfaire les besoins des retraités. Les projets de réforme du système de retraite étaient aussi au cœur des préoccupations. Pour toutes ces raisons, les retraités sont décidés à poursuivre l'action sous diverses formes et à prendre toute leur place dans la journée interprofessionnelle du 23 mars 2010.



La vérité des chiffres.



Une révélation de la Cour des Comptes a été peu évoquée dans les compte-rendus de presse : les niches fiscales représentent une somme telle qu'elles grignotent peu à peu les recettes de l'Etat. En 2009, il y en a pour 5 milliards d'euros nets de nouvelles recettes.

Non, la dégradation historique des finances publiques n'est pas le simple produit de la crise, comme le répète en boucle Eric Woerth, le ministre des comptes publics. Tel est l'avis de la Cour des comptes, qui tape à bras raccourcis sur les décisions budgétaires du gouvernement dans son dernier rapport annuel, le dernier réalisé sous le magistère de Philippe Séguin.

Exemple de dépenses indues, la création de «niches fiscales» qui aggravent de 0,6 % de PIB en 2009 le déficit structurel, en jargon techno, (c'est-à-dire les recettes, les dépenses hors charge de la dette). Ces pertes de recettes, 1,2 milliards d'euros, correspondent aux mesures nouvellement prises en 2009, par exemple la baisse de la TVA dans la restauration qui n'ont pas été compensées par des économies, comme, par exemple, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Voilà qui n'explique pourtant pas la totalité de l'augmentation du chapitre « dépenses fiscales » (les niches en langue budgétaire), qui passe de 65,9 milliards d'euros en 2008 à 70,7 milliards en 2009. D'où provient la différence? C'est très simple, les dispositifs décidés depuis 2007, en fait depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, prennent tout leur essor quelques années après avoir été votés.

Ainsi le fameux bouclier fiscal qui pèse de plus en plus lourd au fur et à mesure que les avocats fiscalistes, ces Mozart de la fiscalité, ont pu ajuster leurs violons à la nouvelle partition proposée par l'ami des riches qui siège à l'Élysée.

il convient donc d'ajouter au 1,2 milliard d'euros supplémentaires de 2009, une couche de 3,6 milliards issue des choix de 2007 et 2008.

Mais la Cour ne se contente pas de pointer la seule gabegie sarkozyste.

Ses magistrats ont encore manifesté leur désapprobation vis-à-vis de choix politiques multipliant les niches, et grignotant du coup les recettes fiscales.

Et de lancer un pavé dans la marre: les niches fiscales ne représentent pas 70,7 milliards ainsi que le mentionnent les documents officiels mais 140 milliards !

«C'est très simple. À mesure que certaines niches se pérennisaient, le ministère de l'économie a arrêté de les traiter comme telle. Pourtant, leur nature n'a pas évolué au cours du temps.

On peut en dénombrer une grosse centaine:

le carburant des aéronefs n'est pas soumis à la TIPP (3,5 milliards d'euros);

les plus values sur la résidence principale sont exonérées (1 milliard d'euros) ;

idem pour l'abattement de 40 % sur les dividendes (1,9 milliards d'euros)»,

précise mi-figue mi-raisin l'un des président de la Cour des comptes.

Même le fumeux dispositif d'exonération des plus-values sur les cessions de titres de participation long terme, 20 milliards pour le CAC, ne figure pas sur la liste officielle des niches !!!

Problème:

« la dégradation des comptes, notamment dans le domaine social, est telle qu'il faudra aussi augmenter le produit des prélèvements », comme l'affirme la Cour des Comptes.

Bref, des niches d'un côté, par nature pour quelques uns, et des hausses d'impôt pour les autres.

Fonction publique.

Le statut, notre bien commun.

L'emballlement médiatique survenu au début de février autour du décret d'application sur « la réorientation professionnelle » ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Bien sûr, il s'agit d'un élément important.

Evidemment, c'est plutôt positif que les médias s'emparent de cette question.

Mais, à la CGT, cela ne saurait nous conduire à oublier l'essentiel.

Un décret attendu:

Ce texte réglementaire qui a valu cette soudaine effervescence n'est, au fond, que la conséquence absolument prévisible de la loi adoptée en plein été 2009.

Il est d'ailleurs assez symptomatique de noter que, à l'époque, les nombreuses prises de position de la CGT et d'autres n'ont pas connu beaucoup de relais.

Ceci étant, il faut sans cesse rappeler que le fond de l'attaque est bien là. Comment de surcroît oublier que cette loi scélérate comporte d'autres régressions fondamentales :

- ❖ extension de la précarité,
- ❖ recours aux agences d'intérim,
- ❖ élargissement du temps incomplet imposé...

L'UGFF confirme donc que c'est bien l'ensemble de ce support législatif qu'il faut abroger.

Le statut : une garantie pour les citoyens:

Au contraire de nos adversaires, la CGT continue de porter l'idée que la Fonction publique, c'est, entre autres, l'intérêt général, l'égalité de traitement de tous.

Pour assurer de telles garanties à l'ensemble de la population, le statut des fonctionnaires est, pour aujourd'hui et demain, aussi indispensable qu'hier.

Les contre réformes actuellement mises en oeuvre loi dite de mobilité, salaire au mérite individuel et collectif... visent à détruire ce socle et à imposer une logique radicalement différente.

C'est pourquoi, la CGT continuera de s'y opposer et de proposer des alternatives porteuses du bien commun.

Accord cadre sur l'intéressement collectif dans la Fonction publique : L'intéressement est contraire à l'intérêt général !

Déclaration de la CGT Fonction publique lors de la réunion tenue au Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique , le 12 mars 2010 en présence de Samuel BARREAULT Directeur de Cabinet du ministre de la Fonction publique .

Monsieur le Directeur.

Vous n'en serez pas surpris, la CGT ne peut se reconnaître dans la philosophie générale du dispositif d'intéressement collectif qui nous est soumis.

Celui-ci constitue en effet une nouvelle étape dans l'entreprise consistant à imposer à la Fonction publique une culture de la concurrence et de la rentabilité financière importée du secteur privé.

Pour la CGT, ladite logique est contraire à l'intérêt général, qui doit rester le principe directeur des finalités de la Fonction publique.

Le développement de la logique d'objectifs et de résultats risque de conduire les services et donc leurs agents à se concentrer sur certaines missions, plus aisément mesurables, au détriment d'autres et donc de la qualité du service public. Des dérives clientélistes sont possibles.

Nous relevons enfin que, dans la même logique, le projet d'accord envisage explicitement une mise en concurrence des services de l'Etat. Une telle politique ne pourra qu'entraîner une mise à mal de la cohésion d'action des services et des équipes de travail.

Il y a là une réelle rupture avec les principes fondateurs de la Fonction publique.

Le dispositif proposé repose sur l'idée erronée selon laquelle toutes les missions de la Fonction publique seraient quantifiables et donc mesurables en terme de résultats. Or, il n'en est rien. Loin de permettre la reconnaissance du travail de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics, ce dispositif ne sera d'évidence applicable que dans une partie des services de l'Etat.

Concernant les versants territorial et hospitalier, son financement apparaît plus qu'aléatoire et conduira selon toute probabilité à un creusement des inégalités de rémunération correspondant aux inégalités de ressources des collectivités et établissements.

La CGT est d'autant plus hostile à ce dispositif que son financement dans la Fonction publique d'Etat sera assis sur une partie des marges budgétaires découlant des suppressions de postes.

Notre organisation ne peut cautionner un mode de rémunération financé par des coupes sombres dans l'emploi public, coupes sombres dont nous maintenons qu'elles procèdent d'une logique comptable et non d'un examen démocratique et citoyen des moyens nécessaires à l'exercice des missions.

Pour la CGT, le vecteur le plus juste d'une reconnaissance collective du travail des agents demeure la garantie voire la progression du pouvoir d'achat du point d'indice et la refonte de la grille assurant des déroulements de carrière attractifs. C'est sur ces points que le gouvernement et les employeurs publics doivent porter l'effort financier.

Alors qu'une majorité de nos concitoyens estiment que leurs services publics se dégradent, alors que les agents subissent de plus en plus difficilement des réformes qui impactent négativement leurs conditions d'emploi et de rémunération, la CGT ne peut que rejeter un dispositif allant dans le sens d'une aggravation de la situation.

Commentaire de la délégation CGT :

La CGT se félicite de la position unanime, de refus du dispositif, formulée par l'ensemble des organisations.

Le Gouvernement doit tirer les conséquences de son échec et renoncer à la mise en place de l'intéressement collectif dans la Fonction publique.

Ce rejet de toutes les organisations syndicales, de l'accord cadre sur l'intéressement collectif dans la Fonction Publique, constitue un point d'appui pour construire le rapport de force indispensable, notamment lors de la journée d'action du 23 mars.

Les Brèves de l'ouest.



Compte rendu de l'entrevue avec le DR lors de sa venue sur Brest le 02 février 2010.

Le nouveau DR, Monsieur ZERBINI, qui est parti de NANTES sans fleurs ni couronnes, est arrivé à RENNES en fossoyeur avec dans ses valises un leitmotiv : «je suis là pour rendre des emplois». Son ton délié parfois amical lors de notre entretien cache en réalité une politique dure de suppression d'emplois, de restructurations annoncées, en un mot un florilège de mauvaises nouvelles.

Monsieur ZERBINI ne pratique pas la langue de bois, le ton devient cassant pour agiter l'épée de DAMOCLES au-dessus de la tête des douaniers pour mieux faire passer la politique de réforme :

- ☹ évoquant le possible transfert du PPF de l'aéroport à la PAF (comme il l'a déjà fait à BEAUVAIS) qui aboutirait à la suppression de la BSE de BREST ,

- ☹ n'hésitant pas à déclarer que, dans une logique de réduction des coûts, un SRE en BRETAGNE suffirait à remplacer l'ensemble des bureaux OP/CO,

- ☹ conditionnant le maintien d'effectifs à la BSE au strict respect des objectifs fixés,

- ☹ ne donnant aucune certitude de maintien des services bretons à plus de trois ans,

- ☹ martelant : «c'est vous qui avez votre avenir entre vos mains».

Les nouvelles orientations sont :

- ▶ abandon de missions jugées non prioritaires (notamment en matière de fiscalité),
- ▶ abandon des contentieux «non rentables»
- ▶ accentuation des missions de contrôles routiers dynamiques et de contrôles embarqués dans les trains pour la brigade.
- ▶ concentration des effectifs et des moyens au service des entreprises les plus importantes pour les OP/CO.

Notre nouveau Directeur Régional ne met pas de masque : il est là pour appliquer sans état d'âme la politique de casse du service public voulu par le gouvernement.

Nous contestons cette vision ultra-libérale du rôle de la Douane au service de l'intérêt de quelques-uns, la notion de «client» remplaçant celle d'«usager», nous ne pouvons admettre l'abandon de missions de service public et le démantèlement programmé de notre Administration.

Les Représentants CGT



Les manifestations du 23 mars 2010 en Bretagne

22

**St Brieuc 11h30
Lannion 11h30
Guingamp 10h30**

35

**Rennes 11h00 place de la gare
Redon 11h00 sous préfecture
St Malo 11h00 ancienne gare
Fougères et Vitré à voir avec les UL**

56

**Lorient
Vannes 10h30
Pontivy
Modalité à voir
avec les UL**

29

**Brest 10h30
Quimper 10h30
Quimperlé 10h30
Morlaix 10h30
Modalité à voir avec les UL**

Communication de la CGT:

Comment s'y retrouver ?

Avant toute chose, il convient de rappeler quelques éléments sur l'organisation de la CGT.

Chaque syndiqué de la CGT dépend d'un syndicat d'entreprise ou d'administration.

Ce syndicat et donc ses syndiqués sont eux-mêmes affiliés à une fédération professionnelle (pour nous, les Finances) et une union départementale regroupant tous les syndicats d'un même département.

Au niveau national, la confédération est transversale aux fédérations professionnelles et aux territoires.

Dans la fonction publique de l'État, les syndicats sont en plus affiliés à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

Chaque structure met en place sa propre politique de communication et donc les médias qu'elle juge pertinents.

Le plus souvent, cela passe à minima par un journal adressé aux syndiqués ou aux militants et un site Internet.

D'autres supports peuvent également exister comme des tracts, communiqués, vidéos, lettres d'informations... mais nous n'entrerons pas trop ici dans le détail.

La CGT dispose aussi d'une structure pour les retraités (Union Confédérale des Retraités).

Elle dispose d'un site Internet à l'adresse suivante : www.ucr.cgt.fr et d'un journal bimestriel « *Vie Nouvelle* » auquel chaque syndiqué peut s'abonner.

De même, les Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT disposent de leur structure spécifique dont le site est : www.ugict.cgt.fr.

Leur journal mensuel s'appelle « *Option* », chaque syndiqué peut également s'y abonner.

Le site propose également de s'abonner à une lettre d'information hebdomadaire sur l'actualité sociale.

CONFÉDÉRATION :

Le site Internet sur : www.cgt.fr

FONCTION PUBLIQUE:

Le site Internet sur : www.ugff.cgt.fr

FÉDÉRATION DES FINANCES:

Le site Internet sur www.finances.cgt.fr

Syndicat National des Agents des Douanes:

Le site internet sur www.douanes.cgt.fr